

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 MARS 2026 A 20H30
sur convocation du 19 février 2026

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Valérie BAZIRE, Gérard BREHIER, Claude HARDY, Cindy LEBRETON BREHIER, Jocelyne LEROUX, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : René GILLES donne procuration à Stéphane GRALL, Denis FREMON donne procuration à Nicole ROUXELIN, Angélique LORIN donne procuration à Cindy LEBRETON BREHIER, Frankie DUFOUR donne procuration à Christophe TESNIERE

ABSENTS EXCUSES : René GILLES, Denis FREMON, Angélique LORIN, Frankie DUFOUR, Emmanuelle POULLAIN

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémi HARDY

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L’approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 29 janvier 2026
- ⇒ L’approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2
- ⇒ L’affectation du résultat du CFU 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2
- ⇒ Le vote des subventions 2026
- ⇒ Demande de participation aux frais de fonctionnements des écoles privées de Ste Marie/St Joseph d’Avranches pour l’année scolaire 2025-2026

2026-03-05 01 L'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2026.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2026.

2026-03-05 02 L'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2

Sous la Présidence de Monsieur Rémi HARDY, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 du lotissement Le Chant de la Pierre 2 qui viennent d'être présentés.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Lotissement le Chant de la Pierre 2;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement le Chant de la Pierre 2;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement le Chant de la Pierre 2

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-03-05 03 L'affectation du résultat du CFU 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2

Après avoir entendu le CFU l'exercice 2025 statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 suivant :

Résultat de l'exercice de fonctionnement	143 458.05€
Résultats antérieurs reportés	200 329.86€
Résultat de clôture fonctionnement	343 787.91€
Résultat de l'exercice investissement	58 548.22€
Résultats antérieurs reportés	-67 541.07€
Résultat de clôture investissement	-8 992.85€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en bénéfice de fonctionnement D 002	343 787.91€
Report en déficit d'investissement D 002	- 8 992.85€

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'affectation du résultat du CFU 2025 du Lotissement le Chant de la Pierre 2

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce qui fait un résultat positif de 334 795.06€ en 2025.

Les travaux à réaliser pour les tranches 3 et 4 s'élèvent à 311 100€ (la part travaux 159 100€ et en emprunt 152 000€)

Ce qui fait un résultat positif de 23 695€ (sans compter les dépenses d'actualisation des prix des travaux non effectués). Il faut prendre en compte que dans ce résultat l'achat du terrain pour la tranche 5 a déjà été payée (environ 40 000€). M. Rémi HARDY précise qu'il est important de bien négocier le prix d'achat

du terrain, car dans une parcelle, seule 70% est constructible, le reste de la parcelle est consacrée aux voiries et espaces verts.

L'idée de diviser en tranche la réalisation du lotissement a permis un échelonnement des constructions, car les lots se vendent très vite en plus.

M. le Maire remercie M. Rémi HARDY pour sa très bonne gestion de ce budget.

Le bornage de la tranche 5 se fera certainement en 2026, pour un début de vente des lots pour le premier semestre 2027.

Les travaux des logements Manche Habitat débuteront en mai 2026, pour une mise en location en septembre 2027.

2026-03-05 04 Le vote des subventions 2026

La commission des finances s'est réunie le mercredi 18 février 2026 afin de vous proposer le tableau de propositions des subventions versées aux associations pour l'année 2026.

M. Le Maire donne la parole à M. Rémi HARDY, 1^{er} adjoint chargé des Finances, pour la présentation des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions pour l'année 2026 comme suit :

Associations locales + coopérative école	Montant 2026
Association des parents d'élèves	320.00 €
Association Culture Loisirs Patrimoine St Quentin	320.00 €
Club de l'amitié du 3ème âge	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Groupe Scolaire René Hardy	1 800.00 €
Participation séjour école (Nantes en 2023) (cirque en 2025) classe nature 2026 -30€ par élève	1 320.00 €
Union Sportive	1 400.00 €
Animateur USQ	26 000.00 €
Le FIL st Quentinais (activités gym, vide grenier)	150.00 €
TEAM SUD MANCHE LEUCEMIE	150.00 €
Association des Anciens Combattants	150.00 €
POKER CLUB (subv exce 2025 100€)	100.00 €
sous total de 1 à 15	32 010.00 €
Associations extérieures et administrations	
Comité contre le cancer (A F P A C) LA LIGUE	45.00 €
A.F.L.M. Mucoviscidose	18.00 €
APAEIA Avranches	18.00 €
Ass française sclérose en plaque	18.00 €
Association Parkinson	18.00 €
Ass myopathes de France	18.00 €
Association des Aveugles de la Manche	18.00 €
Association Manche leucémie espoir	18.00 €
Association France Alzheimer antenne Vains	18.00 €
Les Restaurants du cœur	100.00 €

Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	18.00 €
Prévention routière	35.00 €
Secours catholique	50.00 €
Association Rêves	18.00 €
Chambre des métiers de la Manche	35.00 €
FAJD COALLIA (1333 hab x 0.23€ en 2025)	306.59 €
C.A.F. Avranches FSL (aide logement 1333 hab x 0.60€ en 2025)	799.80 €
sous total de 1 à 35	33 561.39 €
Associations sportives extérieures subventions en cas d'évènements	
Association sportive CODE	100.00 €
Club gym baie (19 licenciés)	100.00 €
Judo club (13 licenciés) sur un évènement	100.00 €
sous total de 1 à 43	33 861.39 €
Autres demandes	
Croix rouge	200 €
TOTAL BUDGET	34 061.39 €

Monsieur le Maire remercie les bénévoles et responsables associatifs de faire vivre la commune grâce à leurs investissements quotidiens.

Le montant des subventions à budgétiser sur le compte 65748 en dépense de fonctionnement pour l'exercice 2026 représente la somme de 34 061.39 € (38 053.82€ mandaté en 2025).

Il faudra également prévoir une enveloppe sur le budget, pour des subventions occasionnelles qui pourraient être accordées au cours de l'année par l'établissement d'une délibération.

Les demandes pour les sorties pédagogiques scolaires seront subventionnées à hauteur de 20€ par élève.

Les associations extérieures ayant des membres ayant pour domicile St Quentin sur le Homme, pourront prétendre à une subvention à l'occasion de l'organisation d'un événement (repas, gala...).

Les conseillers municipaux membres des associations citées n'ont pas pris part au vote au moment du montant de l'association concernée.

** Le versement à l'USQ correspond au remboursement de 90 % des charges salariales et patronales de l'animateur. Un premier versement de 8 500 € sera réalisé aussitôt le vote du budget, un second versement de 8 500 € sera effectué en août et le solde en décembre en fonction des résultats comptables transmis par L'USQ.*

**** Variations annuelles des subventions :**

Les participations financières au titre de l'aide au logement et du fonds énergie (FAL) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont déterminées par les services départementaux en fonction du nombre d'habitants (FAL 0.60 € et FAJ 0.23 € par habitant : en 2026, 1333 habitants).

2026-03-05 05 – La demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Ste Marie-St Joseph d'Avranches pour l'année scolaire 2025-2026

Le Chef d'établissement de l'école privé Ste Marie/St Joseph d'Avranches a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2025-2026 pour 11 élèves.

A 13 voix « contre » 1 voix « pour », le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de l'école Immaculée conception de St James pour l'année scolaire 2025/2026

La voix « pour » défend le point de vue qu'il n'y a pas d'école privée sur la commune et les voix « contre » défendent le fait que la commune possède toutes les structures d'accueil.

2026-01-29 06 – Question et information diverses

- **Le retable** : les travaux sont quasiment terminés, il reste quelques retouches de peinture pour le retable et pour la charpente, les travaux des deux entrants de ferme sont achevés.
- **La tenue du bureau de vote des élections municipales 2026 : 1^{er} tour - Tableau**
- **Bilan de la mandature sur les investissements**

M. le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour toutes ces belles réalisations.

Séance levée à 21h40

Conseil municipal du 05/03/2026	SIGNATURES
Maire	
Secrétaire	

✓ N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2026-03-05 01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29.01.2026	
2026-03-05 02	7.1	Finances communales Décisions budgétaires	L'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2	
2026-03-05 03	7.1	Finances communales Décisions budgétaires	L'affectation du résultat du CFU 2025 du lotissement le Chant de la Pierre 2	
2026-03-05 04	7.5	Subventions	Le vote des subventions 2026	
2026-03-05 05	8.1	Affaires scolaires	La demande de participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés aux écoles privées Ste Marie St Joseph 2025-2026	
2026-03-05 05	9.1	Autres domaines de compétences	Le retable, les élections municipales, le bilan des investissements de la mandature (2020-2026)	